



Les 12 et 19 Juin
Allons Voter!

Informations communales des villages de CHAMBON-sur-CISSE, de MOLINEUF et d'ORCHAISE

Participation à la vie communale

Vous souhaitez vous impliquer dans la vie de votre commune ne serait-ce qu'une heure ou deux de temps à autre ? Nous sommes preneurs de votre offre avec joie. Les occasions ne manquent pas : tenue des bureaux de vote, aide à la préparation des manifestations festives, distribution des bulletins municipaux et autres informations Toute aide ponctuelle sera la bienvenue. D'avance merci !

Contact Mairie de Valencisse : 02 54 70 05 23 ou parlez en à un élu.

> Nuit de la Chauve-souris le 26 août

Sortie gratuite organisée par le CDPNE dans le cadre de l'inventaire de la Biodiversité communale de la Commune de Valencisse.

Nous pouvons les voir voler à la tombée de la nuit et nous pouvons les entendre...



Accompagné d'un spécialiste du CDPNE lors d'une ballade crépusculaire, venez comprendre et protéger ces danseuses noctambules. Et pourquoi ne pas les accueillir chez vous en posant des gîtes ?

Places limitées. N'oubliez pas de vous inscrire. Le lieu de RDV vous sera précisé lors de l'inscription :

CDPNE : 02 54 51 56 70 - contact@cdpne.org

> Journée Écocitoyenne

La commune de Valencisse vous propose une journée Écocitoyenne. Il s'agit de ramasser les déchets : plastiques, papiers ou autres bouteilles sur les bernes qui bordent les routes de votre commune.



Ce sera **le dimanche 4 septembre**.

Rendez-vous à **9h30** devant les mairies de **Chambon**, de **Molineuf** et d'**Orchaise**.

Nous terminerons la matinée par le verre de l'amitié.

> Promenade artistique

Pour la 17ème édition de la **promenade artistique, qui se déroulera les 10, 11, 17 et 18 septembre** prochain, le comité d'organisation a souhaité :



- d'une part faire un hommage à notre Ami et artiste photographe disparu en novembre 2021 : **Éric Maillat**. Vous pourrez à nouveau découvrir ou redécouvrir ses oeuvres,
- et d'autre part, **Paul Day**, artiste sculpteur britannique et connu internationalement, nous fait l'honneur de participer à la promenade artistique.

Les promeneurs pourront à nouveau déambuler dans Molineuf afin d'y découvrir une cinquantaine d'artistes aussi talentueux les uns que les autres. Cette année et pour la première fois, le Carmel nous ouvrira ses portes.

En résumé pourquoi la promenade artistique existe depuis 17 ans ? Parce que les artistes, les habitants qui ouvrent leurs jardins, leurs maisons, les restaurateurs locaux qui vous font déguster de bons petits plats, les bénévoles, les artisans, sans oublier les subventions du Conseil Régional, du Pays des Châteaux, du Conseil Départemental, répondent OUI quand nous les sollicitons.

C'est pourquoi, le comité d'organisation vous dit un grand MERCI.

> Journée des associations de Valencisse le samedi 3 septembre

Comme l'année passée, les associations de Valencisse vous présenteront leurs activités le 3 septembre de 14h à 17h30 à la salle polyvalente d'Orchaise. Un moment privilégié pour les découvrir, vous inscrire ou vous y investir.

> Action Sociale et Solidaire

Le Comité d'Action Sociale a reconduit le Service de Ramassage des déchets verts, sur critères, par les employés communaux, Seules deux personnes s'étant inscrites en Mairie, le Comité a décidé d'arrêter le service pour cette année.

En cas de besoin les employés communaux pourront organiser un ramassage ponctuel pour ces deux habitants.

> Bibli'enCisse a ouvert ses portes pour un week-end festif

En collaboration avec la Direction Départementale de la Lecture Publique (DLP), les bénévoles de la bibliothèque ont proposé durant deux jours au public : des jeux de société (acquis par la bibliothèque fin 2021) et des jeux prêtés par la DLP (stylos 3D, lunettes virtuelles 360°, enquête interactive avec des outils numériques, grands jeux en bois, raconte tapis).

Une bibliothèque éphémère de « livres en randonnée » a été mise à la disposition des visiteurs. Un conteur est venu nous surprendre avec ses histoires. Deux musiciens installés dans le jardin de la mairie ont égrené des notes de musique.

Une centaine de personnes se sont déplacées pour profiter de cette manifestation ludique, dont quelques uns se sont inscrits à la bibliothèque.

Le beau temps aidant, cet événement a été une réussite, un encouragement à le renouveler et à proposer un calendrier d'animations qui verra le jour à la rentrée scolaire 2022.



L'ensemble des bénévoles vous invite à venir passer un moment à la bibliothèque, à vous y inscrire (ou pas), à vous y poser car il est important de continuer à faire vivre et à valoriser cet espace convivial de culture et d'échange à votre porte.

Bibli' en Cisse est ouverte le mercredi et le vendredi de 16h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h30.

> La Ludomobile de la Chrysalide

Vous aimez jouer ? Vous aimez découvrir les nouveautés ?

Alors venez tous, petits et grands, jouer avec nous le **lundi 18 juillet 2022** salle des fêtes de la Chambognote de 15h à 18h.



> Programme ALSH - été 2022

- « **IL ETAIT UNE FOIS... LA VIE** » du **8 au 29 Juillet**.



Deviens le paléontologue et revis l'ère des premières cellules apparues sur Terre. Puis replonge-toi dans l'ère secondaire avec les premiers reptiles appelés aussi dinosaures, enfin tu continueras à enrichir tes connaissances avec les premiers primates qui précéderent l'existence de l'homme.

Sorties prévues : le château de Selles-sur-Cher, le zoo de Beauval, sentier pieds nus avec Loisirs Loire Valley, animation pêche à Chouzy-sur-Cisse accrobranche à Chemillé-sur-Indrois, des baignades et le mini camp préhistorique au camping de l'Amitié avec Archéologie pour Tous du 18 au 21 juillet !

Alors si tu aimes les expériences scientifiques et les tournois préhistoriques, rejoins vite l'équipe d'animation de l'été !

INSCRIPTIONS JUILLET jusqu'au 15 juin 2022

- « **L'ARCHE DE NOE** », du **22 au 31 Août 2022**,

clôturera le thème et tous les projets réalisés sur les animaux.

Sauvegarde et utilité des animaux dans le monde.

Parc animalier de Pescheray, Lulu Parc à Roche-carbon, baignade à l'Ag'l'eau et pataugeoire à la Chaus-

sée-Saint-Victor, balade sur les bords de la Cisse.

INSCRIPTIONS AOUT jusqu'au 13 juillet 2022

Retrouve prochainement tous les programmes sur le site :

centre-loisirs-molineuf.jimdo.com

> ENQUETE PUBLIQUE PLUI-HD : où et comment donner votre avis

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 40 jours : du lundi 16 mai 2022 à 9h au vendredi 24 juin 2022 à 12h.

Toutes les pièces du dossier soumis à enquête publique seront consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- au sein des huit lieux indiqués ci-après sur supports papier et numérique (ordinateur ou tablette) mis à la disposition du public gratuitement aux heures habituelles d'ouverture au public,
- par voie numérique 7J/7J et 24H/24H sur le site internet :

<https://www.registredemat.fr/plui-agglopolys>

Le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de l'enquête à l'attention du Président de la commission d'enquête :

- par le registre dématérialisé sécurisé accessible 7J/7 et 24H/24 via le site internet,
- par courrier électronique à l'adresse suivante :

plui-agglopolys@registredemat.fr

Toutes les observations ou propositions déposées sur les registres numériques ou transmises par mail seront consultables sur le registre dématérialisé.

- par courrier postal à l'adresse suivante :

**Communauté d'Agglomération de Blois AGGLOPOLYS
Pôle Développement Territorial**

**à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête
34 rue de la Villette - 41 000 BLOIS.**

- sur les 8 registres d'enquêtes papier à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Président ou un membre de la commission d'enquête, mis à disposition dans les lieux désignés ci-dessous.
- lors des permanences organisées sur les 8 lieux d'enquêtes auprès de l'un des membres de la commission d'enquête :

Lieux d'enquête :

- Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys - Direction de l'urbanisme et de l'Habitat - 34 rue de la Villette, 41000 Blois (2è), du lundi au vendredi : 9h00-13h00 / 13h30- 17h00, sauf 27 mai
- Mairie de Veuzain-sur-Loire (41150) 02 54 51 20 40
- Mairie de Herbault (41190) 02 54 46 13 33
- Mairie de Villebarou (41000) 02 54 90 53 00
- Mairie de Vineuil (4135) 02 54 50 54 50
- Mairie de Cour-Cheverny (41700) 02 54 79 96 38
- Maire de Candé-sur-Beuvron (41120) 02 54 44 06 66
- Mairie de La-Chapelle-Vendômoise (41330) 02 54 20 16 18

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président d'Agglopolys. Le report de cette date sera possible à la demande de la commission. A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête pourront être consultés dans les 8 lieux d'enquête aux heures d'ouverture

au public, sur le site du registre dématérialisé et sur le site internet d'Agglopolys.

Les projets pourront être modifiés en tenant compte de tous les avis avant d'être soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de leur approbation respective. Les cartes communales des communes concernées pourront être abrogées dès lors que le PLUi-HD sera exécutoire.

Les informations relatives à ce dossier pourront être demandées à AGGLOPOLYS, Direction Urbanisme Habitat :

plui@agglopolys.fr

> Agglo - Composteurs offerts

Depuis le 1er janvier 2022, Agglopolys met **gratuitement** à disposition de chaque foyer qui le souhaite un composteur ou un lombricomposteur en plastique recyclé afin d'accompagner les habitants dans les changements de tri à venir : En effet à compter du 1er janvier 2024 la loi imposera de trier les déchets compostables à la source. Concrètement il ne sera plus possible de jeter ces déchets dans la poubelle d'ordures ménagères.

Pour réserver votre composteur :

<https://www.agglopolys.fr/3528-le-compostage-individuel.htm>

> Infos sur l'entretien des cimetières

L'arrêté gouvernemental du 15 janvier 2021 interdit l'usage des produits phytopharmaceutiques dans une série de lieux dont les cimetières et columbariums. L'arrêté prévoit que les dispositions pour ces lieux entreront en vigueur au 1er juillet 2022.

Les herbicides utilisés aujourd'hui (à base de glyphosate) permettent de détruire les plantes et les graines. Les produits autorisés en bio contrôle et donc à utiliser après cette date sont à base d'acide (caprylique, nonanoïque, ...) et sont soit des dessiccants ou des exfoliants et par conséquent ne peuvent agir que sur les feuilles.

Par conséquent ne soyez pas surpris de trouver des adventices dans les allées de nos cimetières.

> Infos sur les travaux de La Motte

La Motte va garder son côté insolite encore tout l'été. Les travaux devaient reprendre aux beaux jours mais le CDPNE qui réalise l'inventaire de la biodiversité communale nous a conseillé de ne pas intervenir sur le site en période d'activité de reproduction des espèces entre mars et septembre et en période de floraison de la doronic à feuilles de plantain entre avril et juin. Par conséquent les travaux de débardage devraient reprendre la 2^{ème} quinzaine de septembre.

> En cas de canicule...



Un **registre des personnes vulnérables** est tenu en mairie.

Ces personnes pourront être systématiquement et prioritairement contactées en cas de déclenchement d'alerte du plan canicule préfectoral afin de vérifier leurs besoins d'aide, de soutien, de visite ou de secours. Ce registre est aussi utilisé en d'autres cas, comme par exemple celui de la pandémie de la Covid.

Toute nouvelle personne désirant figurer dans ce fichier est invitée à se faire connaître auprès du secrétariat des Mairies de Chambon, Molineuf et Orchaise.

Recommandations :

- Protéger votre habitation : baisser les stores et fermer

- les volets pendant les heures chaudes côté soleil,
- Faciliter les courants d'air et réouverture tôt le matin ou en soirée quand la température est plus basse
- S'hydrater régulièrement, se forcer à boire
- Utiliser au besoin un ventilateur, un brumisateur

Se reposer pendant les heures chaudes et limiter les dépenses physiques.

> Jardinage et bricolage : attention aux nuisances

Les beaux jours arrivent. Jardinage et bricolage sont des activités très prisées. Toutefois, il est rappelé que l'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de générer des nuisances pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, est réglementée.

Les tondeuses, les tronçonneuses, les perceuses, les raboteuses ou les scies mécaniques, etc... peuvent être utilisées :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h
les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

> Élimination des déchets verts

Il est rappelé que **le brulage à l'air libre des déchets verts est totalement interdit** (conformément au règlement sanitaire départemental).

Cette interdiction s'explique par des risques possibles de troubles de voisinage susceptibles d'être générés par les odeurs et la fumée, par des nuisances à l'environnement car source d'émission importante de substances polluantes (dispositions prises lors du Grenelle de l'environnement) et peut être la cause de propagation d'incendie.

Les déchetteries sont à disposition pour les déchets verts, les encombrants et les autres déchets non collectés. Les déchets verts peuvent aussi être valorisés sur place par paillage ou compostage.

> Prévention des incendies

A l'approche de l'été, quelques rappels concernant **l'allumage de feux** (arrêté préfectoral du 6 juillet 2004) :

- Il est défendu à toutes les personnes autres que les propriétaires de terrains boisés de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements et landes... (Article R322.1 du Code Forestier).
- Prescriptions pour les propriétaires et ayants droit de terrains boisés :
 - » **du 1er mars au 30 septembre**, interdiction de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 m des bois, forêts, plantations, reboisements et landes..., sauf dérogation par le Préfet.
 - » **du 1er mars au 30 septembre** : les feux types «Méchoui» et «barbecue» sont interdits sauf installations fixes (dépendances d'habitations).

> Feux d'artifice

Il est rappelé aux particuliers qui désirent **réaliser un tir de feu d'artifice sur la commune** qu'ils doivent **en faire la demande à la mairie au minimum 15 jours avant la date du tir.**

Une autorisation leur sera délivrée après étude de la demande et examen des mesures de précaution en vigueur.

> Infos Pratiques

> Mairies

Attention, du fait d'une réorganisation en cours, il est préférable d'appeler pour vérifier les horaires avant de vous rendre en Mairie.

Mairie de Valencisse (Molineuf Place du 11 Novembre 1918)

Tél. 02 54 70 05 23

Horaires : du mardi au vendredi : 15h00 - 17h30
samedi : 09h00 - 11h30

Mairie annexe d'Orchaise (8 route d'Herbault)

Tél. 02 54 70 02 90

Horaires : lundi et jeudi : 15h00 - 18h00

Mairie annexe de Chambon-sur-Cisse (rue du Maréchal

de Lattre de Tassigny)

Tél. 02 54 70 03 48

Horaires : mardi et vendredi : 15h00 - 18h00

> Bibliothèque

Place du 11 novembre 1918 (dans la mairie au 1^{er} étage)

Tél. 02 54 70 01 40

Horaires : mercredi : 16h00 - 18h00
vendredi : 16h00 - 18h00
samedi : 10h00 - 12h30

Adhésion annuelle : 13 € par famille

> Agences postales et commerces

Agence postale de Molineuf (dans la Mairie)

Tél. 02 54 70 11 22

Horaires :

du mardi au vendredi : 15h00 - 17h30
samedi : 09h00 - 11h30

Agence postale d'Orchaise (3bis, route d'Herbault)

Tél. 02 54 70 02 00

Horaires :

du lundi au samedi : 09h00 - 11h30

Point poste de Chambon & VIVAL (rue de la Poste)

Tél. 02 54 70 02 45 - Pickup Mondial relais

Horaires :

lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi :
08h00 - 13h00 et 15h30 - 19h30
mercredi et dimanche : 08h00 - 13h00

Café des sports (Orchaise)

Tél. 02 54 70 06 72 - Service de relais-colis

Horaires :

du mardi au samedi : 07h30 - 14h00 et 16h30 - 19h30
jour férié : 09h00 - 13h00

Bar de la Cisse « La Buinotte » (Chambon)

Tél. 02 54 70 02 19

Bar-Restaurant, cave à vin, tabac, presse, gaz.

Repas servis le midi du mardi au vendredi et le vendredi soir.

Horaires bar :

mardi et mercredi : 08h15 - 13h00
jeudi, vendredi, samedi : 08h15 - 13h00 et 18h30 - 20h00
dimanche : 08h45 - 13h00

Restaurant : vendredi soir, samedi soir et dimanche midi

Hôtel-Bar/Cave à vin - Restaurant du pont (Molineuf)

Tél. 02 54 70 04 26 ou 06 73 59 82 66

Horaires :

du mercredi au samedi : 10h00 - 15h00 et 18h00 - 22h00
dimanche : 11h00 - 15h00

La Lettre thé (Molineuf)

Tél. 06 81 94 95 37

Salon de thé, ateliers dessin, sophrologie, couture, repair café

En été : restauration le jeudi, vendredi et samedi soir.

Horaires :

mercredi, vendredi, samedi et dimanche : 14h00 - 19h00

Boulangerie d'Orchaise (B. GAVEAU - Place des Fêtes)

Tél. 02 54 70 09 32

Horaires :

du mardi au samedi : 06h45 - 13h00 et 15h30 - 19h30
dimanche : 07h30 - 13h00

Salon de coiffure CAP'COIFF (Sylvie CAPRON - Molineuf)

Tél. 02 54 70 18 71

Horaires :

du mardi au samedi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30

> Déchèteries

Molineuf :

samedi : 09h00 - 12h15

Herbault :

lundi et mercredi : 14h00 - 17h30

samedi : 09h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30

Chouzy-sur-Cisse :

lundi, mardi, vendredi et samedi :

9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30

mercredi :

9h00 - 12h30

AGENDA

Juin

> samedi 11 - Gala de danse (ASLO Danse&Culture) à Orchaise - 20h

> dimanche 12 - Elections Législatives

> vendredi 17 - Portes ouvertes AMAP à Orchaise - 18h/19h30

- Conseil municipal - Mairie de Molineuf - 20h30

> samedi 18 - Concert Choesia à Orchaise - 20h30

> dimanche 19 - Elections Législatives

> vendredi 24 - Randonnée nocturne (La Molineuvoise) à Molineuf - 22h

> samedi 25 - Théâtre du Hérisson en plein air à Molineuf - 22h

> dimanche 26 - Concert de l'Harmonie Fanfare à Orchaise - 15h

Juillet

> vendredi 1 - Théâtre du Hérisson en plein air à Molineuf - 22h

> samedi 2 - Fête de la Saint-Jean (Comité des Fêtes) à Chambon

- Théâtre du Hérisson en plein air à Molineuf - 22h

> vendredi 8 - Théâtre du Hérisson en plein air à Molineuf - 22h

> samedi 9 - Théâtre du Hérisson en plein air à Molineuf - 22h

Fête Nationale :

> mercredi 13 - Repas, défilé, feu d'artifice à Chambon 19h

> jeudi 14 - Repas, jeux, pot de l'amitié à Molineuf 11h45

- Repas, défilé, feu d'artifice, bal à Orchaise 19h

> lundi 18 - Ludomobile de la Chrysalide à Chambon - 15h à 18h

> vendredi 22 - Conseil municipal - Mairie de Molineuf - 20h30

Aout

> lundi 15 - Bric à Brac (Comité des Fêtes) à Molineuf

- Concert (Amis de Saint-Secondin) à Saint-Secondin - 18h

> vendredi 26 - Nuit de la chauve-souris (CDPNE) à Valencisse - 20h

> samedi 27 & dimanche 28

- Concentration de vieilles voitures et bourse d'échange de pièces détachées (Comité des Fêtes) à Chambon - 9h à 20h

> dimanche 28 - Fête de la Saint-Barthélémy à Orchaise

Septembre

> samedi 3 - Journée des associations à Valencisse (3 villages) - 14h

> dimanche 4 - Journée ÉCO-CITOYENNE à Chambon, Molineuf et Orchaise - 9h30 devant la Mairie de chaque village.

> samedi 10, dimanche 11, samedi 17 & dimanche 18

- Promenade artistique à Molineuf - 14h

> dimanche 11 - Pique-nique communal à Chambon